

LA HAUTE-MEUSE...

transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°92 • Juin 2018



Sommaire

Bilan

- Journées Wallonnes de l'Eau
- Le Flavion mis à l'honneur

Synthèse

- Pollutions « accidentelles » des cours d'eau : un phénomène actuel et irrémédiable ?
- La bernache du Canada, une espèce loin d'être sympa....

Actualité

- Entrée en vigueur du zéro pesticide dans les endroits fréquentés par un public vulnérable
- Drinkable Rivers : indicateur de vie saine
- Trans'eau : échange entre acteurs belges et français dans le bassin de la Meuse
- Offre d'emploi

La qualité de l'eau reste un défi majeur avec des pollutions « accidentelles » de nos cours d'eau encore trop fréquemment rencontrées. Un article de synthèse fait état de ce phénomène et appelle à la vigilance de chacun. A ce titre, j'ai été marqué par l'enthousiasme de Li An Phoa, citoyenne hollandaise et porteuse du projet « Drinkable Rivers », que j'ai eu l'occasion de rencontrer à Waulsort le 13 juin dernier lors de sa marche de sensibilisation en faveur de la qualité de l'eau. Je ne peux qu'encourager une telle initiative qui rejoint les objectifs du CRHM lorsqu'il s'agit de travailler au jour le jour avec l'ensemble des acteurs de l'eau pour améliorer la qualité de notre fleuve et de nos rivières.

A noter aussi quelques changements prévus cet été au sein de la Cellule de coordination du CRHM avec le départ fin juillet de Stéphane Abras, coordinateur adjoint du CRHM et la diminution du temps de travail de Bénédicte Stouffs, en charge du secrétariat et de la gestion administrative de l'asbl. Aussi, afin de suppléer à ces changements, une procédure d'engagement de deux chargés de mission de niveau bachelier est actuellement ouverte. Les candidatures sont à déposer pour le 15 juillet au plus tard.

René LADOUCE,
Président du CRHM

BiLan

JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU 2018

Entre le 16 mars et le 1^{er} avril 2018, les Journées Wallonnes de l'Eau ont réuni les citoyens et les acteurs de l'eau autour de nos rivières, nos zones humides et des différents sites en lien avec celles-ci. Tout au long de cette période, les participants ont pu suivre des **animations** (fleuve et rivières, jeu de rôles « Aquaville », batraciens, cycle de l'eau, zones humides, saumon...); aller en **excursions** (Flavion, Meuse, Bocq, écluse de La Plante, réserves naturelles, batraciens...); **visiter des lieux** (grottes, stations d'épuration, usine d'eau potable...); prendre part à des **conférences** (impact des médicaments sur l'eau, faune et flore mosane, batraciens); participer à des **activités sportives** (spéléologie, aviron); admirer des **expositions** (« Au clair de l'Eau Noire », « L'eau dans la maison »).



Jeu de rôles « Aquaville » en classe



Visite de l'usine d'eau potable de Tailfer

Toutes ces activités ont été portées par la Cellule de coordination du Contrat de rivière Haute-Meuse, les pouvoirs régionaux et locaux, des associations culturelles, sportives et de protection de l'environnement, des intercommunales, une université...

L'événement a réuni plus de 600 personnes pour les 25 activités « grand public » et plus de 1500 élèves pour les animations proposées en semaine aux écoles. Soit un minimum de **2100 participants** ayant pris part à nos activités! Remercions tous nos partenaires pour leur dynamisme lors de ces journées de sensibilisation !

LE FLAVION MIS À L'HONNEUR

Récemment, la Cellule de coordination du CRHM a eu le plaisir de participer à une exposition portée par l'asbl « Autour du Floyon ». Intitulée « le Flavion au fil de l'eau, au fil du temps », elle a été présentée tout le mois de juin au complexe sportif et associatif de Miavoye (commune d'Onhaye).

Inauguré en novembre 2017, nous vous rappelons également l'existence du parcours pédestre mis en place à Flavion (commune de Florennes) et développé par le CRHM dans le cadre d'un projet du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Une

dizaine de bornes didactiques ont été placées pour vous familiariser avec le cours d'eau et ses spécificités. Un beau but de promenade pour cet été ! Une brochure didactique est téléchargeable sur notre site internet : www.crhm.be.



POLLUTIONS « ACCIDENTELLES » DES COURS D'EAU : UN PHÉNOMÈNE ACTUEL ET IRRÉMÉDIABLE ?

Une fois encore, le Bocq, comme tant d'autres cours d'eau wallons, a subi une pollution importante, via un rejet direct d'égout à proximité de ses sources, pourtant réputées pour leur clarté. Cette pollution accidentelle, datant du 02 septembre 2017, suit de près une pollution d'origine agricole sur sa cousine la Mehaigne, en Hesbaye.



Importante mortalité de poissons (truites en photo ci-dessus) et de macro-invertébrés (gammarens en photo ci-dessous) observée sur le Bocq le 02 septembre 2017 à Achet (© : Dominique Jordan)



Mais comment se fait-il, à l'heure où les législations environnementales¹ se renforcent sans cesse, que les cours d'eau soient encore et toujours la cible de ces pollutions diverses, entraînant parfois des mortalités visibles de poissons ou autres habitants du milieu aqueux ? Il faut se replonger dans l'histoire, et pourquoi pas après la seconde guerre mondiale pour constater un profond changement dans la qualité des eaux de surface, du moins d'après le témoignage de riverains². Certes, les révolutions industrielles ou les tanneries avaient déjà produit leurs effets bien des années auparavant³. Il ressort tout de même que de nombreuses zones rurales, loin des industries, bénéficiaient d'une eau permettant le cycle de base des poissons, à savoir la reproduction, l'éclosion et la croissance.

Dans les années 50', la politique de reconstruction a favorisé le « tout à l'égout » et, au même moment, les produits ménagers en provenance des industries chimiques ont vu leur apparition, tout comme les engrais de synthèse et les premiers pesticides « chimiques » en agriculture. Les quelques fossés « épurateurs » ont alors disparu, remplacés

par des pertuis souterrain rejoignant directement... le cours d'eau ! En effet, la construction des stations d'épuration n'a pas suivi « l'assainissement des villages » et donc la pose progressive des égouts en zone rurale. L'épuration ne s'est manifestée que trop souvent dans les grandes et moyennes agglomérations laissant les campagnes au second plan.



Dans beaucoup de villages, les égouts sont directement raccordés au cours d'eau sans épuration préalable

Quelles actions sont envisageables ? La construction de stations d'épuration modernes, qui anticipent l'avenir et donc le développement des populations rurales, est

une priorité. On retiendra par ailleurs l'importance d'une épuration tertiaire⁴ ou quaternaire⁵. Par ailleurs, la pose de réseaux séparatifs des eaux (eaux pluviales séparées des eaux sales, noires et grises) permet d'éviter la mise en charge (trop) rapide du collecteur et un déversement d'eaux non épurées directement vers les cours d'eau (fonctionnement classique des « déversoirs d'orage »). Mais il existe également d'autres pistes comme par exemple : bien informer les riverains encore concernés par des rejets directs vers les eaux de surface et favoriser l'utilisation, voire l'imposer, de produits moins toxiques, voire écologiques. De même, toute micro entreprise (ateliers de réparation des véhicules, exploitations agricoles,...) potentiellement polluante devrait être équipée d'un bassin de sécurité, récoltant les déversements non désirés (hydrocarbures, pesticides,...). Informer c'est prévoir, et cela constitue déjà une première étape dans un processus plus large de gestion.

Sébastien Den Doncker (Stream and River Consult)

Extrait d'un dossier consacré à l'état des rivières wallonnes dans le 8^e numéro de la revue Mille lieux. Vous souhaitez en savoir plus et vous abonner à cette revue consacrée à la gestion durable des espaces naturels, ruraux et urbains, rendez-vous sur leur site internet : <https://www.millelieux.be/>

¹ La Directive Cadre sur l'Eau, ou DCE, reprend de nombreuses législations, notamment la Directive de 1991 imposant l'épuration des eaux « urbaines » pour les États membres.

² Les riverains du Bocq allaient nager ou se laver dans ce cours d'eau encore accueillant quelques années après l'armistice de 45. Témoignages recueillis par Sébastien Den Doncker.

³ Quelles rivières pour demain ? de Christian Lévêque, 2016

⁴ Épuration de l'azote et du phosphore

⁵ Épuration des micropolluants, comme les résidus médicamenteux La Directive Cadre sur l'Eau, ou DCE, reprend de nombreuses législations, notamment la Directive de 1991 imposant l'épuration des eaux « urbaines » pour les États membres.

LA BERNACHE DU CANADA, UNE ESPÈCE LOIN D'ÊTRE SYMPA....

La bernache du Canada est une oie importée dans les années 80 par des collectionneurs sur des étangs européens pour leur côté ornemental. Depuis la fin des années 90, ces oiseaux se sont multipliés abondamment dans les milieux naturels de Wallonie et aujourd'hui, ils sont présents en de nombreux endroits, particulièrement dans la vallée mosane. Entre la frontière française et Andenne, ce sont plus de 2000 individus qui ont été recensés en 2011. Fort de ce constat, des actions de régulation des populations ont été menées par l'administration wallonne. Aujourd'hui, la population est encore d'environ 1400 bernaches sur ce tronçon.



Avec sa bouille sympathique, elle a vite conquis le cœur de nombreux passants et riverains qui la nourrissent volontiers. Pourtant, à y regarder de plus près, cet oiseau occasionne de nombreuses nuisances...

Pour l'environnement, la bernache du Canada est en concurrence directe avec les autres oiseaux d'eau de chez nous que sont le canard colvert, la poule d'eau, la foulque macroule et le grèbe huppé. Elle occupe les mêmes sites pour installer son nid, mange les mêmes plantes et développe une certaine agressivité à l'égard des autres oiseaux d'eau qui sont de moins en moins observés en Meuse.

Les îles mosanes sont aussi impactées. Elles sont classées en zone Natura 2000 pour la plus part et abritent des plantes typiques parfois assez rares des bords de cours d'eau. Les bernaches, très nombreuses, piétinent le sol et se nourrissent de ces plantes qui disparaissent. Sans parler des excréments qui apportent au sol une quantité de matière azotée importante (jusqu'à 500g/jour/bernache) qui modifie sa composition.



Pour les activités humaines, la bernache du Canada occasionne différents problèmes. D'abord, un problème de sécurité sur le halage. Ses excréments rendent le sol parfois extrêmement glissant pouvant entraîner des chutes. De plus, certains individus montrent une agressivité envers les passants. Nombreux sont les piétons, joggeurs et cyclistes qui ont été menacés voir agressés par des bernaches, particulièrement lorsque les jeunes sont présents.



Ensuite, un problème de dégâts aux infrastructures. Les espaces verts et zones de loisirs installés par les autorités communales sont constamment piétinés, broutés et souillés par les bernaches. Il n'y est donc pas très agréable d'ici circuler. De plus, les entretiens et réaménagements nécessaires sont parfois coûteux. Enfin, dans certaines zones, les populations de bernache viennent également s'alimenter dans des cultures et des pâtures agricoles, occasionnant aussi des dégâts.



Le développement important des populations de bernache du Canada sur le territoire wallon et les impacts sur l'environnement font de la bernache du Canada une espèce invasive qui est loin d'être très sympa... Alors évitons de la nourrir et de la favoriser en bord de Meuse ou aux abords des étangs !

ENTRÉE EN VIGUEUR DU ZÉRO PESTICIDE DANS LES ENDROITS FRÉQUENTÉS PAR UN PUBLIC VULNÉRABLE

Depuis ce 1^{er} juin 2018, l'utilisation de pesticides (herbicides, insecticides et fongicides) est interdite dans les espaces fréquentés par un public dit «vulnérable».

Qu'entend-on par public « vulnérable » ?

Ce terme vise les personnes plus sensibles aux risques liés à l'usage des produits phytopharmaceutiques sur la santé, à savoir les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées, les personnes malades ou les personnes présentant un handicap.

Les espaces situés dans l'enceinte et aux abords des écoles, des crèches, des centres de loisirs ou parcs d'attraction, des infrastructures sportives, des hôpitaux, des maisons médicales, des institutions pour personnes handicapées ou encore des maisons de repos sont ainsi tous concernés par cette nouvelle réglementation.



Plaine de jeux à Onhaye (© Adalia 2.0.)

Pourquoi cette interdiction ?

Le but de cette législation est de réduire les risques et les effets de l'application des pesticides tant sur la santé humaine que sur l'environnement. Cet arrêt progressif de l'utilisation des pesticides encourage le recours aux méthodes alternatives de gestion et d'entretien des espaces de vie.

Par conséquent, les gestionnaires d'espaces fréquentés par du public vulnérable devront changer leur manière de travailler (changement de revêtement, acquisition éventuelle de matériel de désherbage alternatif, plantes couvre-sol,...) et tenir compte des contraintes d'entretien dès la conception d'un nouvel espace.

Comment parvenir au « zéro phyto » ?

Afin de supprimer l'usage des pesticides, il est important de définir son degré de tolérance face aux herbes indésirables et se poser les questions suivantes : est-il vraiment nécessaire de désherber à cet endroit ? Une végétation spontanée est-elle envisageable ? Si oui jusqu'à quel degré ? Quelle hauteur ?...

En effet, au niveau désherbage, obtenir le même résultat sans avoir recours aux produits phytopharmaceutiques demande plus de travail. C'est pourquoi, il est nécessaire de pouvoir dégager du temps dans d'autres postes. Ainsi dans les espaces publics, il n'est plus rare de voir apparaître de la végétation spontanée sur les trottoirs ou entre deux pavés. Certains lieux prendront un aspect plus « naturel », les fréquences de tonte y seront revues, des prairies fleuries semées, ou des zones en graviers enherbées, Etc. En fonction des surfaces à entretenir, il sera peut-être nécessaire d'investir dans des machines de désherbage mécanique et/ou thermique.



Tonte différenciée à proximité de terrains de tennis à Gesves (© Adalia 2.0.)

A noter aussi que pour parvenir au « zéro phyto », une communication efficace est essentielle afin de faire comprendre aux usagers que les espaces de vie vont changer d'aspect et que de la végétation spontanée risque parfois d'apparaître çà et là.



Panneau de l'asbl Adalia installé dans un parterre de la ville de Namur (© Martin Dellicour)

Si vous êtes concernés par cette nouvelle réglementation et êtes intéressés par une visite de vos espaces accompagnée de conseils, par une formation des personnes en charge de l'entretien des espaces concernés, par des articles de sensibilisation à destination des usagers ou par des panneaux de sensibilisation, par une aide ponctuelle quelconque ou si vous avez des questions relatives à la législation ou aux alternatives aux pesticides, n'hésitez pas à contacter l'équipe des facilitateurs « zéro pesticide » de l'asbl Adalia 2.0. Toutes les actions proposées sont gratuites.

Contacts :

- **Tiffany Frenkel – 0486/36.07.30**
tiffany@gestiondifferentiee.be
- **Thibaut Mottet – 0483/44.00.94**
thibaut@gestiondifferentiee.be

adalia

DRINKABLE RIVERS : INDICATEUR DE VIE SAIN

Li An Phoa, militante écologiste néerlandaise porteuse du projet « Drinkable Rivers » a entrepris le 16 mai depuis la source de la Meuse en France (Pouillu-en-Bassigny) une longue marche au fil du fleuve jusqu'à l'embouchure de celui-ci aux Pays-Bas. Son leitmotiv : retrouver des rivières potables, d'où le nom de son projet « Drinkable Rivers, indicators for healthy living ». Elle part du principe qu'il y a quelques générations, beaucoup de nos rivières étaient potables. Actuellement, presque aucune ne l'est suites aux nombreuses agressions qu'elles ont subies. Au cours de son périple, elle va à la rencontre des habitants et acteurs de la Meuse (écoles, riverains, autorités locales, associations, établissements publics...) et teste la qualité de l'eau avec eux.



Rencontre de Li An avec le Président du CRHM à Waulsort lors de son premier jour en Haute-Meuse

Elle était présente en Haute-Meuse du 13 au 16 juin où elle a eu l'occasion de rencontrer et marcher aux côtés de la Cellule de coordination du CRHM, de guides locaux sur Hastière et Dinant, de visiter l'usine de potabilisation d'eau de Meuse VIVAQUA à Lustin, d'être accueilli par le producteur du film « Les gens du fleuve », de rencontrer RIWA-Maas, l'éclusier de La Plante à Namur, le bureau d'étude « Stream and Rivers Consult » ... Et même une délégation estonienne dans le cadre d'une formation de l'institut éco-conseil à laquelle le CRHM participait. Les échanges furent riches et le Contrat de rivière Haute-Meuse a été très heureux de l'avoir accompagné dans sa démarche et d'avoir contribué à la visibilité de son projet pour son passage chez nous. Li An terminera son périple à Rotterdam le 15 juillet après 2 mois de marche, plus de 1000 km parcourus et une multitude d'acteurs et riverains de la Meuse rencontrés.



Mesure de la qualité de l'eau avec la Cellule de coordination du CRHM à Dinant

Pour plus d'information : www.drinkablerivers.org ou sur la page facebook Drinkable Rivers

TRANSF'EAU : ÉCHANGE ENTRE ACTEURS BELGES ET FRANÇAIS DANS LE BASSIN DE LA MEUSE

Le micro-projet Interreg Transf'eau a été lancé l'année dernière pour une durée de 14 mois. Il est porté par l'EPAMA en France qui s'est associé à 3 Contrats de rivière, dont le CRHM, en Wallonie.

Le projet s'est donné pour objectif de faciliter le partage d'informations entre acteurs de l'eau du bassin de la Meuse, de part et d'autre de la frontière franco-belge. Trois journées d'étude transfrontalières ont été programmées pour tenter d'atteindre cet objectif. La première, organisée à Libramont en octobre 2017, s'était focalisée sur la thématique des espèces exotiques envahissantes. Une deuxième journée d'étude a eu lieu le 16 mai dernier, à Sedan. Sa thématique : Lutter contre les inondations et préserver les écosystèmes aquatiques transfrontaliers. Durant les différents ateliers, les techniciens et chargés de mission

ont pu partager leurs pratiques en matière de lutte contre les inondations. Une troisième journée d'échange est prévue en fin d'année sur le thème de la pollution des cours d'eau. Un outil de communication adapté aux besoins spécifiques des techniciens/chargés de missions rivière sur les cours d'eau partagés en France et en Wallonie sera construit en fin de projet.



Pour plus d'information : <http://www.transfeau.eu/>

MERCI STÉPHANE !

Le coordinateur adjoint du CRHM, Stéphane Abras a décidé de se tourner vers de nouveaux horizons. Il quittera l'association pour le SPW-Département de la Nature et des Forêts (cantonement de Nassogne) fin juillet. Nous tenions

à le remercier au nom de toute l'équipe du Contrat de rivière Haute-Meuse pour tout ce qu'il a apporté durant ces 9 années passées à nos côtés. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle aventure professionnelle.

OFFRE D'EMPLOI

Le Contrat de rivière Haute-Meuse recherche 2 chargés de missions (niveau Bachelier) en environnement (h/f)

Description des postes :

- Vous serez intégré sous la responsabilité du Coordinateur de l'association ;
- Vous aurez en charge une partie des 7 Comités locaux de concertation du CRHM ;
- A l'échelle des Comités locaux qui vous seront attribués, vous réaliserez un inventaire des atteintes aux cours d'eau (relevés de terrain, encodage des données, cartographie, présentation des résultats...), en binôme avec un autre chargé de missions de l'asbl ;
- Vous serez amené à réaliser diverses actions de terrain, de sensibilisation et d'animation envers des professionnels, le grand public et le milieu scolaire ;
- Vous assurerez des tâches logistiques, bureautiques et d'animations de réunions ;
- Votre poste sera basé à Namur, mais vous serez amené à effectuer de nombreux déplacements à l'échelle du territoire de la Haute-Meuse et de ses affluents.

Profil recherché :

- Titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur de type court, orientation environnementale ;
- Bonne connaissance du fonctionnement naturel d'un cours d'eau et des atteintes qu'il peut subir (rejets, déchets, plantes invasives...) ;
- Connaissance des acteurs de l'eau et motivation en environnement ;
- Aptitudes pour le travail de terrain dans des conditions parfois difficiles (inventaires dans le cours d'eau et le long des berges, gestion de plantes invasives) ;
- Très bonnes capacités rédactionnelles (écriture d'articles de vulgarisation, de comptes-rendus de

réunion, de rapports d'activité...) et de communication orale ;

- Aisance d'utilisation de la suite office dont access, excel et word ;
- Connaissances en système d'information géographique ;
- Esprit de synthèse et sens de l'organisation ;
- Etre en possession du permis B et d'un véhicule personnel.

Aptitudes complémentaires pouvant constituer un atout :

- Connaissance du territoire concerné ;
- Expérience du milieu associatif ;
- Compétences naturalistes et expérience en animation ;
- Connaissances en création et mise à jour de site internet, réseaux sociaux...

Régime :

- Temps plein ;
- Contrat d'un an avec possibilité de prolongation à durée indéterminée ;
- Disposer du passeport APE auprès du FOREM ;
- Flexibilité horaire (prestations exceptionnelles le week-end et en soirée) ;
- Rémunération selon l'échelle barémique du Service public de Wallonie ;
- Avantages complémentaires : prime de fin d'année et chèque-repas.

CV et lettre de motivation à faire parvenir pour le 15 juillet 2018 au plus tard.

A l'attention de Frédéric MOUCHET, Coordinateur. Par voie postale (Cellule de Coordination du Contrat de rivière Haute-Meuse asbl - Rue Lelièvre, 6 - 5000 Namur) ou par email (contact@crhm.be).

NOUS PRENONS SOIN DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Si vous recevez ce bulletin, c'est que vous faites partie des 3600 abonnés à notre revue « la Haute-Meuse... transparente ». En conformité avec le Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD) qui est entré en application dans toute l'Europe ce 25 mai, nous vous confirmons que vos données (nom, prénom, adresse) sont réservées à notre

usage interne et ne seront en aucun cas fournies à des tiers. Vous pouvez aussi vous désinscrire à tout moment de notre bulletin d'information en en faisant la demande par courriel, téléphone ou en nous renvoyant le coupon repris au verso de ce bulletin par la poste.

Coordinateur : Frédéric Mouchet
Coordination adjointe : Stéphane Abras
Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs
Support technique et inventaire de terrain : Jean-François Huaux
Sylvain Richard

**CONTRAT DE RIVIÈRE
HAUTE-MEUSE, asbl**
Cellule de coordination
Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32 – Fax : 081 77 69 05
E-mail : contact@crhm.be

Imprimé sur papier recyclé



tirage 3.700 exemplaires

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?
Rendez-vous sur www.crhm.be

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM par fax (au 081 77 69 05)
par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur)
ou par e-mail : contact@crhm.be

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Association pour la découverte de la Nature asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité de quartier Pré-Meuse.2, Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPPS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, La Maison du tourisme du Pays de Namur, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Pays de la Molignée asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Société wallonne des Eaux (SWDE), Spéléo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW - Direction Générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Service d'études hydrologiques (SETHY).

SPW - Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur.

SPW - Secrétariat général - Direction du Centre régional de Crise.

SPW - Commissariat Général au Tourisme,
SPW - Département de la Géomatique.

Ministère de la Défense nationale, Zone de Police des Arches, Zone de Police Haute-Meuse.

Commission consultative de l'Eau.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM).

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohéy, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur et des 23 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohéy, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo page de garde : Visite de la zone de ralentissement dynamique des crues de Mouzon en clôture de la journée d'étude Trans'Eau, le 16 mai à Sedan.